

## Epargne solidaire

### Produits de partage

### Plus de 3 millions d'euros de dons versés aux associations partenaires du Crédit Coopératif, en 2007

En 2007, les produits de partage du Crédit Coopératif ont généré près de 3,3 millions d'euros de dons pour les associations partenaires. C'est une progression de 34 % par rapport à 2006 (2,4 millions d'euros). L'encours total des produits de partage, à fin 2007, atteint 224 millions d'euros. La souscription de ces produits permet de financer de multiples actions menées par des associations dans le domaine des énergies renouvelables, la protection de l'environnement, l'aide internationale, la lutte contre l'exclusion, l'aide aux personnes handicapées<sup>1</sup>...

En 2007, au sein d'une gamme de produits de partage de plus en plus large, le Livret Agir est en tête avec près d'1,6 million d'euros de dons versés en hausse de 36 % par rapport à 2006. Le titulaire de ce livret de partage reverse la moitié des intérêts annuels à l'association de son choix parmi 16 partenaires. Depuis sa création en 2002, près de 3,9 millions d'euros leur ont été ainsi versés.

Pionnier et leader de l'épargne de partage en France, le Crédit Coopératif crée il y a 25 ans avec le Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement (CCFD), le premier fonds commun de partage, Faim et Développement.

Depuis 1983, la gamme des produits de partage du Crédit Coopératif s'est constamment élargie. Elle compte 16 produits distingués par le label Finansol<sup>2</sup>.

Elle a permis de verser en 25 ans près de 30 millions d'euros de dons aux associations qui ont choisi de proposer cette forme de soutien financier à leurs sympathisants. Depuis 2003, le montant des dons a été multiplié par 3, ce qui montre l'intérêt croissant tant de la part des épargnants que des organisations bénéficiaires pour ce type de placement.

#### Focus actualité

La loi de finances 2008 encourage l'épargne solidaire de partage en adoptant l'amendement « Finansol »

Un nouveau prélèvement libératoire à taux réduit (5%) s'appliquera dès le 1er janvier 2008 aux intérêts et aux dividendes de l'épargne solidaire de partage. Jusqu'à présent, ce don était soumis à un prélèvement libératoire forfaitaire de 16% (qui passera à 18% à compter du 1er janvier 2008) hors CSG. En abaissant ce prélèvement à 5%, la loi de finances permettra d'accroître, pour un même volume d'épargne, le montant des dons versés aux associations par ce biais.

(1) Répartition des dons de l'épargne de partage par domaines : Aide internationale 41 % (dont 33 % via FCP Faim et Développement), Solidarité au quotidien 21,7%, Ecologie 18%, Enfance 6,4 %, Insertion par l'emploi 4,7%, Aide aux personnes handicapées 4,7%, Santé 3%

(2) Attribué par un comité d'experts indépendants, le label Finansol garantit la solidarité et la transparence des produits qu'il distingue.

[http://www.credit-cooperatif.coop/rubrique : les produits solidaires](http://www.credit-cooperatif.coop/rubrique%3Ales%20produits%20solidaires)

Contacts presse :

Claude Sevaistre – 01.47.24.89.71 – Laure Capblancq – 01.47.24.80.64



## L'investissement solidaire au Crédit Coopératif

Les fonds d'investissement solidaire permettent à des entreprises solidaires d'accéder à des ressources financières. Les fonds d'investissement solidaire du Crédit Coopératif, gérés par sa filiale de gestion Ecofi Investissements représentent à fin 2007 plus de 4,4 millions d'euros investis dans des entreprises et organismes financiers solidaires pour financer des projets à forte plus value sociale ou environnementale.

Les principaux secteurs financés : commerce équitable (28%), développement Nord-Sud (24,8%), micro finance et finance solidaire (16%), logement très social (10,9%)...

### L'investissement solidaire au Crédit Coopératif c'est aussi :

- **le livret Caisse Solidaire** : les fonds déposés sur ce livret permettent à la Caisse solidaire (Nord-Pas-de-Calais) d'accorder des prêts à des petites et moyennes entreprises qui créent des activités et des emplois de proximité. Compte sur Livret rémunéré à 1% l'an, brut d'impôt, l'épargne est disponible à tout moment
- **le livret et le compte-chèques Nef** : coopérative financière solidaire, la société financière de la Nef propose à ses sociétaires, au travers du Crédit Coopératif, l'accès à un compte-chèques et un Livret Nef-Crédit Coopératif. Les montants déposés lui permettent de financer des PME agissant dans le domaine du bio, du commerce équitable, des énergies renouvelables...

### Qu'est ce qu'une entreprise solidaire ?

L'agrément d'entreprise solidaire, qui permet d'attirer les financements de l'investissement solidaire des fonds commun de placement et Sicav solidaires (loi Fabius de 2001 sur l'épargne salariale), est attribué par les Préfectures sous certaines conditions, l'entreprise solidaire doit répondre à l'un des deux critères suivants :

- ne pas être cotée sur le marché boursier, avoir comme statut celui de coopérative, mutuelle, association, et le salaire de ses dirigeants plafonné ;
- employer au moins 1/3 de personnes en situation d'exclusion ou reconnues comme personnes handicapées.

## Le Crédit Coopératif innove pour ses partenaires

### De nouveaux partenaires

- **En 2007** :
  - o **Aide et Action avec la gamme Agir « Ecole pour tous »** : une carte et un livret Agir permettant de financer des programmes « école du soir pour les enfants travailleurs » et « école mobiles pour les enfants des rues ».
  - o **Echo Mer**, association basée à la Rochelle, qui lutte pour la protection de l'environnement dans le milieu maritime avec le **Livret Agir Echo Mer**
- **En 2008** : dans le secteur de la recherche médicale au bénéfice de la lutte contre la maladie d'Alzheimer, le Crédit Coopératif lance « **Agir pour la Recherche Médicale** », Sicav qui permettra de verser la moitié de ses revenus annuels à la **Fondation pour la Recherche Médicale**.

### De nouveaux produits

**Confiance solidaire** : FCP de trésorerie dynamique qui investit entre 5 % et 10 % de son portefeuille en titres de dettes ou de créances d'entreprises solidaires de la zone euro.

⇒ *Confiance Solidaire vient de recevoir le label FinansoP (16e produit du Groupe Crédit Coopératif à être distingué par ce label).*

<http://www.credit-cooperatif.coop/rubrique:les-produits-solidaires>

Contacts presse :

Claude Sevaistre – 01.47.24.89.71 – Laure Capblancq – 01.47.24.80.64



## LA GAMME DES PRODUITS SOLIDAIRES AU CREDIT COOPERATIF

### **Les produits bancaires de partage**

#### **Exemple : la carte Agir**

Lors de la souscription de la carte, le Crédit Coopératif verse 3 euros à une association partenaire choisie par le client puis 6 centimes d'euro à chaque retrait effectué dans un distributeur automatique.

En 2007, la carte Agir a permis de générer plus de **50 000 €** de dons au profit des associations partenaires (Unapei, Médecins du Monde, Action contre la Faim, AIDES, Energies pour le Monde, France Nature Environnement, Surfrider).

### **L'épargne bancaire de partage**

L'épargne bancaire de partage permet de profiter de tous les avantages de livrets bancaires traditionnels, la solidarité en plus.

#### **Exemple : le livret Agir**

Son capital est garanti et disponible à tout moment, rémunéré à 4,50 %\*. La plus-value solidaire : 50 % des intérêts annuels sont reversés à l'association partenaire parmi 16 choisie par le souscripteur (APF, Artisans du monde, Fondation Energies pour le Monde, Solidarités nouvelles face au chômage...).

**1 599 594 €** : c'est le montant des dons reversés en 2007 grâce au livret Agir

### **Les produits de placement solidaires**

#### **-> Les fonds de partage**

Plusieurs OPCVM, gérés par Ecofi Investissements, la société de gestion du Crédit Coopératif, permettent aux souscripteurs d'en distribuer les revenus, en tout ou partie, sous forme de dons annuels au profit d'un organisme de leur choix.

Les fonds répondent à différentes stratégies de gestion en fonction des objectifs des investisseurs-donneurs :

- fonds de type monétaires ou monétaires dynamiques, sans risque financier, pour un don régulier,
- fonds investissant partiellement dans des actions, obligations, obligations convertibles, avec une certaine prise de risque qui permet d'envisager un don annuel plus substantiel.

#### **Exemple : Faim et Développement**

1<sup>er</sup> fonds de partage créé en Europe en 1983 à l'initiative du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, il permet de faire don de 50 ou 75 % des gains annuels du placement aux associations afin notamment de combattre durablement la faim dans les pays en développement. Il offre la possibilité d'investir dans 3 compartiments en fonction des objectifs recherchés : Faim et Développement Equilibre, Trésorerie et Horizon 2009.

**En 2007**, les épargnants ayant choisi de souscrire des parts de Faim et Développement ont donné une forte valeur ajoutée à leur épargne, puisque celle-ci a généré **1 192 705 € de dons aux associations bénéficiaires du fonds (CCFD, CFSI, Cimade, Frère des Hommes, Terre des Hommes...)**.

#### **-> Les fonds d'investissement solidaire**

La catégorie des fonds solidaires a été introduite par la Loi Fabius du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, pour contribuer au financement des acteurs de l'économie solidaire (des entreprises non cotées à forte vocation sociale ou environnementale). Ces fonds et Sicav ont pour caractéristique de devoir détenir dans leur portefeuille entre 5 et 10 % d'entreprises agréées solidaires.

#### **Exemple : Choix Solidaire**

Sicav née en juin 2003 qui a un triple objectif :

- accompagner le développement d'entreprises solidaires françaises et européennes (jusqu'à 10 % du portefeuille),
- privilégier les actions des entreprises cotées de la zone euro engagées dans une démarche de développement durable (jusqu'à 35 % de la Sicav)
- diversifier avec des produits de taux sélectionnés selon des critères éthiques et financiers.

Choix Solidaire est éligible au PERCO

**A fin décembre 2007**, l'encours total de Choix Solidaire représente plus de 33 millions d'euros pour **un encours solidaire de 2 872 600 euros**.

\* taux nominal annuel brut, susceptible de variations.